

Commission de la science, de  
l'éducation et de la culture  
[KJP@bsv.admin.ch](mailto:KJP@bsv.admin.ch)

Copies à :  
[michelle.jenni@bsv.admin.ch](mailto:michelle.jenni@bsv.admin.ch);  
[andreas.behr@parl.admin.ch](mailto:andreas.behr@parl.admin.ch)

Lausanne, le 14 novembre 2019

**Consultation sur l'initiative parlementaire « Egalité des chances dès la naissance » no  
17.412 - Avant-projet de loi et projet de rapport explicatif de la Commission de la  
science, de l'éducation et de la culture du Conseil national du 16.08.2019**

Madame la Présidente,  
Madame, Monsieur,

En préambule, le Comité de Pro Familia Vaud s'est d'ores et déjà positionné sur l'objet susmentionné dans le cadre d'une procédure de consultation menée à ce sujet par le Canton de Vaud auprès des organisations en lien avec les familles.

Pro Familia Vaud est une association indépendante politiquement et confessionnellement ayant pour mission de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable. Dans cet esprit, son Comité prend la liberté d'apporter son point de vue à votre Commission.

Après examen des textes mis en consultation et discussion, le Comité de PFV se positionne comme suit :

De manière générale, Pro Familia Vaud se réjouit que la petite enfance s'établisse peu à peu comme une thématique à part entière et transversale des politiques publiques communales, cantonales et fédérales. Celles-ci se doivent d'être articulées et coordonnées entre elles de sorte à créer, dans une perspective d'égalité des chances dès la naissance pour tous les enfants, sur l'ensemble du territoire, indépendamment du lieu de domicile, de naissance et d'origine, les conditions propices d'accès à des prestations de qualité d'utilité publique, adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant en matière de soins, d'accueil et d'encouragement dans son environnement immédiat.

# PRO FAMILIA VAUD

Les parents et la famille jouent un rôle primordial qu'il s'agit également de reconnaître et d'encourager à bon escient en activant les leviers nécessaires qui leur permettent d'assumer leurs fonctions, leur rôle et leurs compétences éducatives le plus sereinement possible. Le soutien à la parentalité et à l'ensemble des familles avec de jeunes enfants constitue donc un élément central d'une politique cohérente de l'enfance, en particulier durant les premières années de vie durant lesquelles les circonstances familiales impactent directement et durablement le développement du jeune enfant. De même, l'arrivée d'un enfant au sein d'une famille et les étapes de transition entre les environnements éducatifs jusqu'à l'entrée à l'école, sont des phases délicates qui bousculent l'équilibre intrafamilial et nécessitent une attention particulière et des ajustements en fonction des circonstances du moment.

Pro Familia Vaud se réjouit qu'au niveau fédéral également, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du CN ne considère plus uniquement la petite enfance d'un point de vue économique pour favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle mais comme **un enjeu d'intérêt général en tant qu'étape fondamentale du processus de développement des capacités d'apprentissage et d'autonomie** avant même son entrée à l'école. Si l'accueil de jour préscolaire est une mesure, d'autres prestations de soutien à la parentalité sont tout aussi essentielles au développement d'un environnement propice, sécurisant et stimulant pour l'enfant.

Par conséquent, les organisations qui proposent ce type de prestations et représentatives des intérêts des familles avec enfants en bas âge devraient ainsi pouvoir être reconnues au même titre que les associations de jeunesse.

Bien que dans la structure fédéraliste les politiques publiques dans ces champs d'intervention relèvent surtout de la compétence des cantons et des communes, la Confédération doit elle aussi pouvoir s'impliquer dans ce domaine à son niveau de compétences. L'avant-projet de loi mis en consultation nous semble dès lors cohérent et conséquent pour ancrer, au niveau fédéral, la petite enfance comme un champ thématique multifacettes. **Il nous semble donc logique de réviser les dispositifs existants au niveau fédéral en intégrant la petite enfance à l'enfance et à la jeunesse dans la section 3, article 11, LEEJ comme le prévoit l'avant-projet.**

Par contre, avec le souci que la petite enfance soit pleinement intégrée à la LEEJ, Pro Familia Vaud souhaite que **l'article 4 LEEJ soit modifié en conséquence avec l'ajout de la petite enfance dans les groupes cibles.**

**Le rapport explicatif définit de manière suffisamment claire les champs d'actions de cette politique de la petite enfance tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux cantons pour la mise en œuvre de leur programme.** Pro Familia Vaud souligne encore que l'implication de la Confédération doit s'inscrire dans les quatre champs d'action définis par la Commission suisse pour l'UNESCO dans sa récente publication « Instaurer une politique de la petite enfance » à savoir : l'accessibilité, la coordination, la qualité et le financement.

# PRO FAMILIA VAUD

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater que la Confédération envisage de se doter des leviers qui lui permettent d'inciter et de soutenir par le biais d'un financement temporaire et circonstancié le développement de programmes cantonaux en faveur de la petite enfance sur le modèle du soutien déjà en vigueur pour la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Ainsi, le Comité de Pro Familia Vaud soutient unanimement l'avant-projet de loi et le rapport explicatif de la Commission tels que mis en consultation tout en demandant à ce que **les critères d'octroi financier ne soient pas uniquement incitatifs mais qu'ils concernent également le renforcement et le développement des programmes cantonaux en faveur de la petite enfance et de soutien à la parentalité déjà existants**. Les cantons « pionniers » comme le canton de Vaud doivent aussi pouvoir bénéficier de ces soutiens afin d'être encouragés à poursuivre leurs efforts. Pro Familia Vaud relève l'importance de sensibiliser la Confédération à la disparité des actions cantonales en matière de politique de la petite enfance, de manière à ce que les critères d'octroi englobent également un financement aux cantons désireux de renforcer leur politique publique. Cela devrait favoriser une action plus concertée et coordonnée des nombreux acteurs qui gravitent autour du jeune enfant dès sa naissance tout en tenant compte des besoins des familles, en particulier de celles en situation de vulnérabilité, avec en point de mire l'égalité des chances.

En conclusion, **Pro Familia Vaud encourage la Confédération à reconnaître pleinement la petite enfance et à s'investir concrètement dans ce domaine** en se dotant notamment, des moyens nécessaires pour soutenir la concertation et la coordination horizontale et verticale au sein de l'Administration fédérale d'une part et d'autre part, avec les acteurs représentatifs et spécialisés de la société civile, des collectivités publiques, de la recherche scientifique, de l'économie. Les stratégies et mesures mises en œuvre par ces divers acteurs n'en seront que plus pertinentes, efficaces et efficientes pour déployer leurs effets bénéfiques sur les enfants et de leurs familles.

En vous remerciant de l'attention apportée à notre réponse et tout en se tenant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Michèle Gay Vallotton  
Présidente



Michèle Theytaz Grandjean  
Secrétaire générale



Copie pour information à :

- Etat de Vaud : DGCS - Direction des aides et assurances sociales, Mme A. Friedmann, Directrice
- Pro Familia Suisse, M. Ph. Gnaegi, Directeur
- Commission fédérale pour les questions familiales, Mme A. Wyden Guelpa, Présidente.